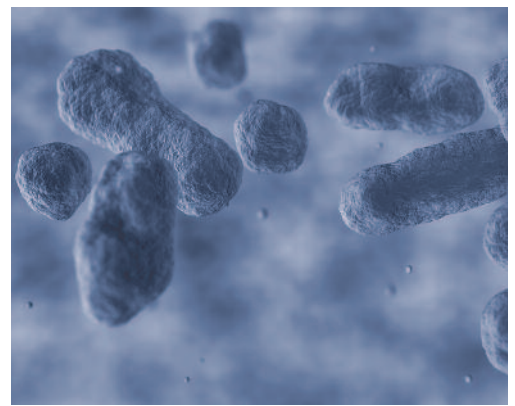


PLAN STRATÉGIQUE 2010–2013



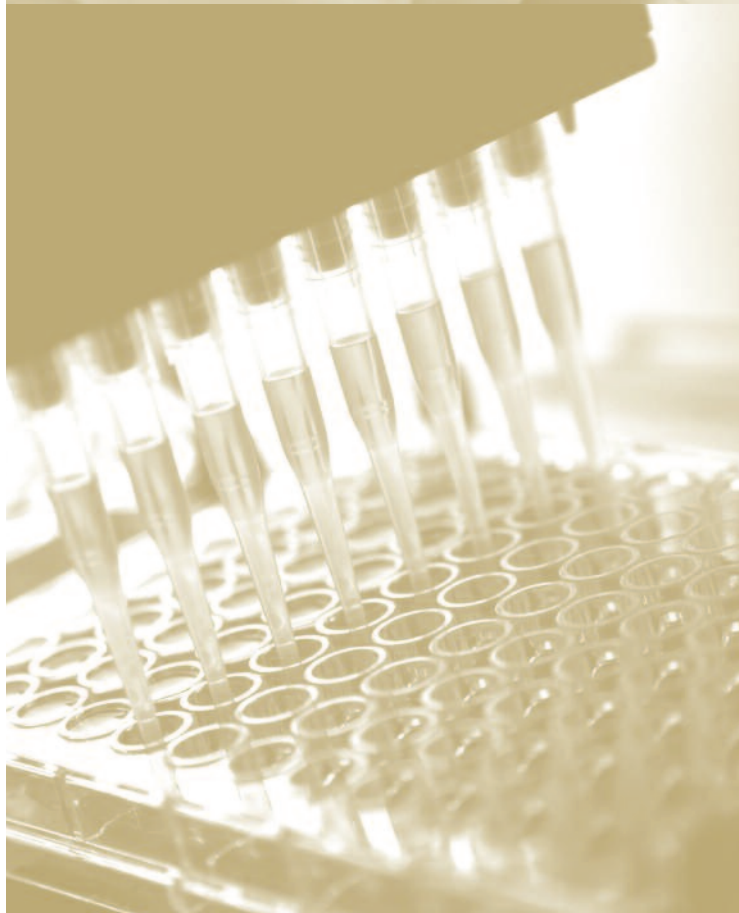


TABLE DES MATIÈRES

AGENCE ONTARIENNE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ	1
PRINCIPES FONDAMENTAUX	3
CLIENTS ET PARTENAIREs	4
APERÇU	5
PLAN	6
But n° 1 : Mieux informer	7
But n° 2 : De meilleures connaissances	8
But n° 3 : Un meilleur soutien	9
OBJECTIFS	10
Objectif n° 1 : Fournir des résultats et des rapports	11
Objectif n° 2 : Ajouter de la valeur par la surveillance	12
Objectif n° 3 : Recherche pertinente en fonction des besoins.....	13
Objectif n° 4 : Formation, outils et soutien éducatif	14
Objectif n° 5 : Soutien sur place	15
Objectif n° 6 : Soutien à la gestion des situations d'urgence	16
OBJECTIFS FONDAMENTAUX	17
Objectif n° 7 : Bâtir l'organisation.....	18
Objectif n° 8 : Développer des partenariats	19
Objectif n° 9 : Renforcer les capacités du système de santé publique	19
ÉTABLIR DES PRIORITÉS	20
RÉFÉRENCES	22



Centre de commandement de l'AOPPS, mai 2009



AGENCE ONTARIENNE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

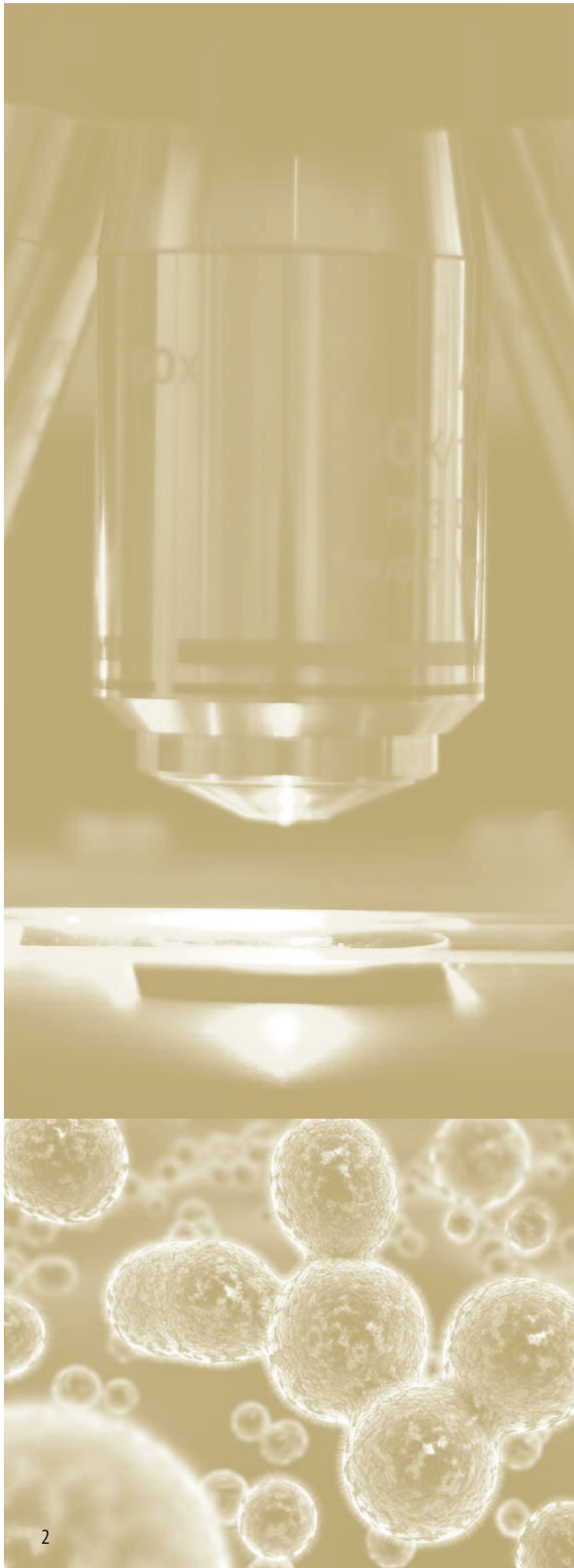
INFORMER, TRANSMETTRE DES CONNAISSANCES ET FOURNIR UN SOUTIEN
POUR GUIDER LES DÉCISIONS ET LES MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE

Le premier plan triennal de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) définit les objectifs de l'AOPPS et les activités qu'elle devra mettre en œuvre pour les atteindre et s'acquitter ainsi de sa mission de soutien au renouvellement de la santé publique de l'Ontario.

L'AOPPS a été créée par voie législative à la suite de recommandations émises après une série d'événements majeurs de santé publique en Ontario, parmi lesquels, en 2003, l'écllosion du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), la contamination par la bactérie *E.Coli* O157H7 présente dans l'eau à Walkerton, et des lacunes en matière de salubrité alimentaire dont fait état le rapport du juge Archibald Haines, *Ferme à la fourchette*. Alors que les études de ces événements se sont concentrées sur les questions de protection de la santé, il est aussi apparu clairement qu'il existe beaucoup d'autres enjeux de santé publique dans les domaines des maladies chroniques, des inégalités en matière de santé ainsi que de l'hygiène du milieu et de la santé au travail. Ces études et d'autres rapports ont montré clairement que pour régler adéquatement à la fois les problèmes de protection et de promotion de la santé, il fallait s'attaquer à de sérieuses lacunes affaiblissant depuis longtemps la capacité du système de santé publique ontarien comme son fonctionnement. Il faut reconnaître que l'Ontario a bien réagi en entreprenant une stratégie de renouvellement de la santé publique dans la province.

Tous les rapports postérieurs au SRAS ont recommandé la création d'un organisme autonome qui offrirait un soutien scientifique et technique au gouvernement, aux bureaux de santé publique et aux travailleurs de la santé de première ligne. Dans son plan d'action Opération Protection de la santé (OPS) (juin 2004), le gouvernement s'est engagé à créer la première agence de santé publique de l'Ontario. Les travaux considérables du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, fermement appuyés par le gouvernement de l'Ontario, ont mené à un projet de loi portant sur la création de l'AOPPS qui a été adopté par l'Assemblée législative en 2007. Le premier conseil de l'AOPPS a été établi à l'automne de la même année, tandis que la nomination du président et du chef de la direction a été annoncée en mars 2008. L'AOPPS a amorcé ses activités en juillet 2008.

...suite à la prochaine page



...suite de la page précédente

L'AOPPS s'est rapidement mise en branle pour mener à bien la mission que lui a assignée le gouvernement dans le rapport du Groupe de travail sur la mise en œuvre de l'AOPPS, en commençant par le recrutement de dirigeants et de scientifiques chevronnés. Ce travail s'est effectué en parallèle avec la tâche complexe du transfert des 12 laboratoires de santé publique de l'Ontario, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à l'AOPPS.

Bien qu'elle soit en phase de démarrage, l'AOPPS a déjà répondu à de nombreuses demandes de soutien et de conseils provenant du médecin hygiéniste en chef (MHC), des bureaux de santé publique et des fournisseurs de soins de santé. Parmi les domaines dans lesquels on a demandé à l'AOPPS d'agir, citons : la fourniture d'un soutien dans l'enquête sur l'éclosion de *E. coli* 0157H7 et de lignes directrices pour les cliniciens; la préparation d'informations scientifiques sur les questions relatives à l'anti-fluoruration; la communication d'information aux médecins de première ligne sur la *Listeria monocytogenes*; et un soutien à la mise en place d'activités de surveillance du poids santé des enfants.

En ce qui a trait à la sécurité des patients, à plusieurs reprises, des équipes ressources de lutte contre les infections de l'AOPPS ont été envoyées dans des établissements de soins de santé à la demande du MHC pour aider au dépistage et au contrôle des infections.

En avril 2009, les organisations de santé publique du monde entier ont été prévenues de l'apparition d'une nouvelle souche du virus de la grippe H1N1, au Mexique et dans le sud des États-Unis. À la demande du MHC, l'AOPPS a accueilli l'équipe scientifique d'intervention pour aider l'Ontario à réagir à l'éclosion. Les laboratoires de l'AOPPS sont intervenus rapidement pour effectuer un nombre sans précédent de tests. L'AOPPS a été en mesure de relever le défi et de soutenir la province, car sa vision avait été concrétisée en tant qu'organisation pivot, faisant le lien entre la recherche, la médecine clinique, la santé publique et plus encore. Malgré ces défis, l'AOPPS s'est concentrée sur sa stabilité, une solide gouvernance, sa transparence et sa responsabilité à l'égard des gens qu'elle sert.

Bâtissant l'organisation tout en relevant ces défis, le personnel de l'AOPPS a embrassé et mis en pratique les valeurs de l'AOPPS, à savoir la réceptivité, la pertinence, la crédibilité, la collaboration, l'innovation et l'équilibre.

Le Plan stratégique 2010-2013 nous offre à présent l'occasion de mieux définir et préciser les étapes à suivre pour l'avenir. Pour concrétiser sa vision et accomplir sa mission, l'AOPPS fournira information, connaissances et soutien à ses partenaires de la santé publique afin qu'ils puissent prendre de meilleures décisions et de meilleures mesures.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

2010–2013

VISION :

Devenir un centre de compétences reconnu à l'échelle internationale s'attachant à protéger et à promouvoir la santé de l'ensemble de la population ontarienne par la mise en application et le développement des sciences et des connaissances.

MISSION :

Aider les fournisseurs de soins de santé, le système de santé publique et les ministères partenaires à prendre des décisions éclairées et à agir en toute connaissance de cause dans le but d'améliorer la santé et la sécurité de l'ensemble de la population ontarienne en leur fournissant, en temps utile et de manière transparente, des conseils scientifiques crédibles et des outils pratiques.

MANDAT :

Fournir des conseils scientifiques et techniques à ceux qui œuvrent pour protéger et promouvoir la santé de la population ontarienne.

VALEURS :

CRÉDIBILITÉ

L'AOPPS s'attachera à mettre au point des produits bien documentés et de grande qualité reposant sur les meilleures études et données disponibles.

RÉCEPTIVITÉ

Sa raison d'être est d'aider à répondre aux vrais besoins de ceux, au sein du système, qui fournissent des soins, et qui, chaque jour, œuvrent pour protéger et pour promouvoir la santé du public. À cette fin, l'AOPPS mettra tout en œuvre pour être réceptive aux nouveaux besoins et aux nouvelles priorités de ses partenaires et de ses clients.

PERTINENCE

L'information, les conseils et le soutien que l'AOPPS fournira seront non seulement exacts sur le plan scientifique, mais également utiles, actualisés et présentés dans un format et d'une manière qui aident les gens à réagir à des problèmes réels et à les régler.

INNOVATION

L'AOPPS collaborera avec d'autres pour trouver des solutions et créer des partenariats en dehors des limites traditionnelles des institutions et des

secteurs et privilégier de nouvelles approches permettant de rapprocher la recherche de la pratique et la science du contexte.

COLLABORATION

L'AOPPS ne pourra réussir si elle s'isole des milieux de la santé publique, des soins de santé et de la recherche dont elle fait partie. Sa contribution sera d'autant plus efficace si elle adopte un rôle de collaborateur et de partenaire de confiance qui fait progresser et reconnaît le travail des autres, et qui y contribue.

ÉQUILIBRE

Son mandat est vaste et elle tentera de répondre aux besoins de nombreux intervenants. Sa planification stratégique continue l'obligera à rechercher une croissance équilibrée entre :

- les priorités sur le terrain et celles définies à l'échelle provinciale
- les éléments du mandat axés sur la protection de la santé et la promotion de la santé
- le développement et la mise en application des connaissances
- le recours à des méthodes d'intervention éprouvées et la décision de recourir à de nouvelles méthodes novatrices.

CLIENTS ET PARTENAIRES

L'AOPPS fournit des conseils et un soutien scientifiques et techniques à ceux qui travaillent à la protection et à la promotion de la santé des Ontariens.

Elle s'adresse à trois groupes clients clairement définis :

GOUVERNEMENT

Avant tout, l'AOPPS apporte un soutien au médecin hygiéniste en chef en ce qui a trait au respect des exigences réglementaires. Elle soutient le travail du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de même que de nombreux ministères partenaires dont les mandats sont liés à la population et à la santé publique.

SANTÉ PUBLIQUE

L'AOPPS soutient le travail des bureaux locaux de santé publique. Toutefois, elle reconnaît que des services de protection et de promotion de la santé sont fournis par de nombreuses personnes et organisations dans la société et elle s'efforcera également de les épauler, directement ou par l'entremise de ses partenaires de la santé publique.

FURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ ET INSTITUTIONS

L'AOPPS offre des conseils et du soutien sur les questions de santé publique à quiconque fournit des services de santé, depuis les soins primaires jusqu'aux soins de longue durée, y compris aux fournisseurs individuels et aux organisations.

Pour remplir son mandat, elle travaille en partenariat avec ses clients ainsi qu'avec de nombreux autres groupes. En effet, en tant qu'organisation pivot, son objectif consiste à tirer parti des forces considérables qui existent déjà en Ontario. Ses clients sont des partenaires évidents, non seulement comme bénéficiaires de nombre de ses activités, mais aussi à titre de collaborateurs. En outre, un critère d'évaluation crucial de la réussite de sa mission sera de voir si elle parvient à faciliter la capacité de ses partenaires de la santé publique à diriger des projets de recherche et des projets pilotes.

En plus de ses clients, l'AOPPS a pour partenaires :

- des établissements universitaires
- des établissements de recherche
- d'autres organismes gouvernementaux, à l'échelle locale, provinciale, nationale et mondiale
- des dépositaires et des fournisseurs de données
- des organisations non gouvernementales
- des associations professionnelles
- les organismes intéressés
- le secteur privé
- les médias
- le public

Le plan stratégique de l'AOPPS repose sur d'étroites consultations avec ses clients et partenaires. Son processus de planification stratégique lui a permis de définir trois buts essentiels, six objectifs tactiques, trois objectifs fondamentaux et un processus de sélection d'activités prioritaires pour réaliser le potentiel de son organisation.

Elle prévoit progresser énormément, poursuivant sur sa lancée de 2009-2010, année de son démarrage, puis accélérer ses activités pour concrétiser sa vision, accomplir sa mission et atteindre ses buts et objectifs de soutien du renouvellement de la santé publique en Ontario. Tandis que les buts et objectifs définissent les bases de l'organisation, ses activités pourront, bien sûr, être modifiées sous réserve de l'évolution de la situation. Ce plan expose de façon claire un processus d'établissement des priorités par rapport aux nombreuses activités que l'AOPPS pourrait être appelée à entreprendre.

APERÇU

2010–2013

2010–2013 Buts

Permettre l'amélioration des politiques et pratiques de santé publique des partenaires de l'AOPPS afin d'améliorer la santé des Ontariens et de réduire les inégalités en santé.

Pour atteindre ce but primordial de permettre à ses partenaires de prendre de meilleures décisions et de meilleures mesures, l'AOPPS se concentrera sur trois buts :

INFORMATION

Fournir de l'information pertinente, fiable et actualisée permettant de prendre de meilleures décisions et de meilleures mesures en matière de santé publique.

CONNAISSANCES

Générer et accélérer la compréhension et l'application de connaissances actuelles probantes dans la prise de décisions et de mesures en matière de santé publique.

SOUTIEN

Fournir un soutien de qualité supérieure au système de santé publique de l'Ontario dans ses activités de tous les jours et renforcer ses capacités dans les situations d'urgence.

2010–2013 Objectifs

Pour mieux informer et soutenir ses partenaires de la santé publique et parfaire leurs connaissances, l'AOPPS devra :

- leur fournir des résultats et des rapports exacts, complets et actualisés
- ajouter de la valeur aux données par ses activités de surveillance
- collaborer à la réalisation de recherches pertinentes en fonction de leurs besoins
- offrir de la formation, des outils et un soutien éducatif pour renforcer les capacités de ses partenaires
- offrir du soutien sur place dans ses domaines de compétence
- soutenir le système de santé par une gestion coordonnée et efficace pendant les situations d'urgence liées à la santé publique

En outre, l'AOPPS a défini les trois objectifs fondamentaux suivants :

- Bâtir l'organisation
- Développer les partenariats
- Renforcer les capacités du système de santé publique



PLAN

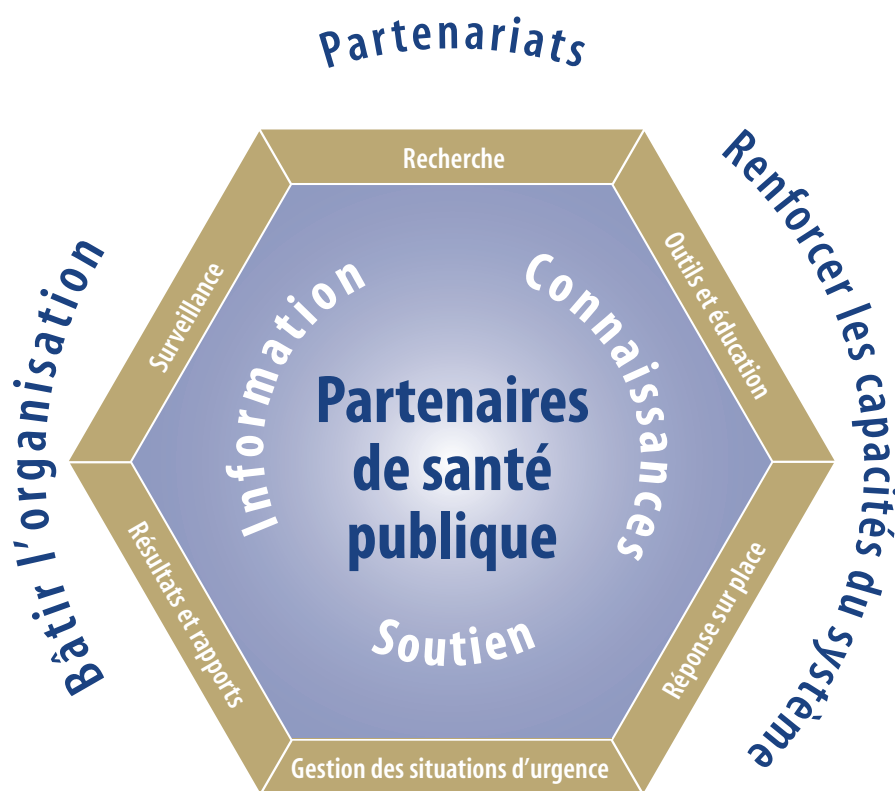
2010–2013

INFORMATION • CONNAISSANCES • SOUTIEN

Information, connaissances et soutien sont des extrants du travail de l'AOPPS et des intrants utilisés dans la prise de décisions et de mesures en matière de santé publique. Comment s'assurer de fournir des données exactes et actualisées à partir desquelles on peut générer des rapports de santé publique? Quels procédés peut-on utiliser pour ajouter de la valeur à des données brutes en y incorporant du contexte et des liens au fil du temps? Comment traiter des informations recueillies dans le cadre des activités de surveillance et de laboratoire pour les traduire en connaissances utiles? Comment appuyer la conversion de connaissances en pratiques et en politiques – la compréhension rapide des connaissances pour s'assurer que les professionnels et d'autres intervenants du système de santé prennent les meilleures décisions et les meilleures mesures.

Beaucoup d'auteurs, comme Russell L. Ackoff, dans *From Data to Wisdom*, ont écrit sur la hiérarchie données-information-connaissances-sagesse. Dans son Plan stratégique pour 2010-2013, l'AOPPS a explicitement envisagé son rôle dans le contexte plus large de la santé publique de l'Ontario à l'intérieur d'une telle hiérarchie. Elle se considère comme une organisation de la connaissance qui reliera des données et des informations pour permettre à ses partenaires de prendre des décisions et des mesures plus éclairées. Elle a pris en compte les besoins relevés par ses partenaires de la santé publique, du gouvernement et du système de soins de santé. Le plan indique les mesures qui seront prises au cours des trois prochaines années pour contribuer à répondre à ces besoins. Avec ses partenaires, l'AOPPS tentera d'apporter de la sagesse à notre système de santé publique afin de protéger et promouvoir la santé des Ontariens et de réduire les inégalités en matière de santé.

Les sections qui suivent contiennent des renseignements supplémentaires sur les buts et les objectifs de l'AOPPS pour 2010–2013.



BUT N° 1:

MIEUX INFORMER

Fournir des informations pertinentes, fiables et actualisées pour améliorer les décisions et les mesures en matière de santé publique.

Sans analyse ni contexte, les données ont une valeur limitée. L'Ontario dispose d'une gamme variée de séries de données sur la santé de la population, lesquelles ont été utilisées à divers degrés à des fins de santé publique. Ces séries de données ne sont pas facilement intégrées et les utilisateurs ont de la difficulté à y accéder. Il peut être difficile de faire des liens parmi les sources de données afin de bien évaluer les déterminants de la santé, d'évaluer la santé de la population ainsi que de mesurer et surveiller les résultats et les incidences des interventions en matière de pratique et de politique dans un endroit sur une période de temps.

Plusieurs des principes essentiels de planification visent à répondre au besoin d'amélioration des liens entre les données et d'intégration des données dans le but de fournir de meilleures informations :

- Dans une perspective fondée sur la population, l'AOPPS travaille à réduire les inégalités en matière de santé, notamment au moyen de l'application d'une méthode axée sur la population, utilisée à l'échelle de tous les services de santé.
- L'AOPPS s'engage à relier plus efficacement le monde de la santé animale, celui de la santé humaine et celui de l'hygiène du milieu.
- L'AOPPS s'efforce d'incorporer et d'appliquer des outils à la fine pointe et des innovations en technologie de l'information et de la communication.

Le mandat de l'AOPPS, prescrit par la loi, établit clairement qu'elle est chargée « d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population et la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique. » Ces activités nécessitent un accès sécurisé à une gamme de données provenant de multiples sources et la capacité de leur ajouter de la valeur en procédant à leur analyse et à leur interprétation. Enfin, la présentation des nouvelles Normes de santé publique de l'Ontario, en particulier la Norme fondamentale, définit clairement les attentes locales en matière de santé publique sur le plan des évaluations de la santé de la population, de la désignation des populations prioritaires, de l'évaluation et d'autres activités qui nécessitent d'avoir accès à des données et des informations exactes, complètes et à jour sur la santé de la population et sur la vaste gamme de déterminants qui ont un effet sur elle.

L'AOPPS produit aussi des données grâce à ses activités en laboratoire. Dans le cadre du Projet de renouvellement des laboratoires, elle tentera d'affiner et de moderniser les menus de tests, d'améliorer le délai d'exécution des tests, de continuer à répondre aux besoins changeants en matière de santé publique, et d'ajouter de la valeur par l'interprétation clinique et épidémiologique des résultats des tests.



BUT N° 2: DE MEILLEURES CONNAISSANCES

Générer et accélérer la compréhension et l'application de connaissances actuelles probantes dans la prise de décisions et de mesures en matière de santé publique.

Les décisions et les mesures en matière de santé publique sont prises dans le cadre d'un système complexe où une myriade de déterminants influencent les résultats et la santé de la population. Comment savoir si les mesures et les décisions prises par nos partenaires de santé publique seront celles qui auront le plus de chance de protéger et de promouvoir la santé des Ontariens et de réduire les inégalités en matière de santé? Quelles interventions en matière de politique et de pratique ont la plus grande valeur pour atténuer les risques pour la santé humaine dans le cas d'une menace soudaine ou prévue depuis longtemps? Face à un environnement microbien en évolution constante, à de nouveaux agents pathogènes et à l'émergence d'une résistance aux antimicrobiens, peut-on être sûr que les interventions actuelles continueront de protéger le public? Quelles sont les meilleures approches – à l'échelle de la population – pour s'occuper des taux croissants de cas d'obésité et de diabète? Comment comprendre le changement climatique mondial et que prévoir en Ontario pour en atténuer les effets? Quels risques les produits toxiques pour l'environnement font-ils courir à la santé humaine et comment communiquer ces risques?

Que ce soit dans le domaine de la recherche en laboratoire de génomique, du marketing social et des nouveaux médias, ou l'utilisation d'informations géographiques et de la modélisation pour documenter la prise de décision en matière de santé publique, il y a beaucoup à faire. En se concentrant clairement sur la génération de connaissances et en se dotant d'un plan qui prévoit le recrutement de fournisseurs de contenu reconnus de premier plan en partenariat avec des universités et d'autres établissements d'enseignement, l'AOPPS essaiera de transmettre des connaissances pertinentes et répondant aux besoins de ses partenaires de santé publique, crédibles si elles sont évaluées à l'échelle mondiale, et novatrices.

L'AOPPS s'efforcera de soutenir l'application accélérée des connaissances pour ses partenaires de santé publique. Elle est consciente des défis rencontrés par les professionnels de la santé et par les décideurs politiques quand il s'agit d'être au courant des connaissances actuelles, de les comprendre, de les appliquer et de les intégrer à leur pratique. L'AOPPS encouragera et soutiendra l'application des nouvelles connaissances par ses partenaires en leur fournissant des outils, des ateliers, de la formation et d'autres activités éducatives, ainsi qu'un soutien et des conseils continus. Elle s'efforcera de toujours viser l'excellence dans ce qu'elle produira, et grâce à ces produits et à ces activités, d'aider à créer en Ontario une culture de santé publique où la pratique repose sur des données probantes, en tirant parti et en apprenant de ceux avec lesquels elle travaille. Pour réussir, elle fera appel à des partenaires de tout le système de santé publique. L'AOPPS soutiendra la santé publique sur place en fournissant de la formation et des outils pour répondre aux attentes définies par la Norme fondamentale sur le plan de la recherche appliquée et de l'évaluation des programmes.

Ce but se rapporte aux objets énoncés dans la Loi sur l'AOPPS : b) accroître les connaissances, faire connaître les meilleures pratiques et pousser la recherche en matière de santé publique, c) guider le processus d'élaboration de politiques et y contribuer, e) entreprendre, promouvoir et coordonner des recherches en santé publique, f) offrir des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel, et i) entreprendre des recherches qui permettent d'évaluer les modes de transmission de maladies respiratoires fébriles et le risque qu'elles présentent pour les travailleurs de la santé.

BUT N° 3:

UN MEILLEUR SOUTIEN

Fournir un soutien de qualité supérieure au système de santé publique de l'Ontario dans ses activités quotidiennes et renforcer ses capacités en situation d'urgence.

Comment s'assurer que les gens en première ligne, que ce soit dans les bureaux de santé publique, dans la communauté ou dans le milieu hospitalier, ont un accès convenable au meilleur soutien que l'Ontario peut offrir en santé publique? Comment bâtir un système de soutien pertinent et qui répond aux besoins à l'échelle locale?

On sait qu'un centre d'expertise technique et scientifique tel que l'AOPPS doit être en relation active avec les difficultés quotidiennes rencontrées par ses partenaires des bureaux de santé publique, par le gouvernement et par le système de santé publique et qu'il doit être réceptif. Ainsi, tous seront mieux en mesure de combler l'écart entre les données disponibles et les mesures à prendre. L'AOPPS reconnaît la nécessité de bâtir un système de soutien capable de relier et d'harmoniser efficacement les capacités disponibles de telle sorte que tous bénéficient de son soutien proactif.


En se fondant sur les consultations avec ses partenaires, sur l'examen des recommandations du Groupe de travail sur la mise en œuvre de l'AOPPS et

d'autres documents de planification, l'AOPPS élabore une vision, des priorités et un plan d'action pour un système de soutien comprenant plusieurs caractéristiques :

- Accès rapide à des conseils et de l'expertise scientifiques et techniques (en personne et par Internet)
- Réseaux régionaux de soutien dans des domaines spécialisés
- Réseaux régionaux d'échange des connaissances
- Soutien centralisé en formation, éducation et sensibilisation

La sagesse et la connaissance peuvent s'acquérir et s'échanger de nombreuses façons par l'expérience et par la recherche. L'AOPPS espère contribuer à l'acquisition et à la diffusion rapides des connaissances et des pratiques exemplaires au sein de la santé publique et du système de soins, dans tout le système de la santé, ainsi qu'au renforcement de la collaboration et des échanges en matière de pratiques exemplaires entre les bureaux de santé publique.

Ce but se rapporte aux objets énoncés dans la Loi sur l'AOPPS : a) fournir des conseils et un soutien technique au système de soins de santé et au gouvernement de l'Ontario, et j) conformément aux directives du MHC, fournir des conseils scientifiques et techniques et un soutien opérationnel dans toute situation d'urgence, ou lorsque se déclare une maladie, qui a des répercussions sur la santé.



2010–2013

OBJECTIFS

Les objectifs de l'AOPPS décrivent les activités qu'elle accomplit ou les éléments qu'elle fournit quotidiennement pour mieux informer ses partenaires de la santé publique, pour accroître leurs connaissances et leur apporter du soutien. Ses objectifs constituent les fondements de ses principaux domaines de contenu et vont au-delà, qu'il s'agisse des maladies infectieuses, de la promotion de la santé, des maladies chroniques et de la prévention des traumatismes, ou encore de l'hygiène du milieu et de la santé au travail. Les activités de l'AOPPS en 2010-2013 décrivent la gamme d'initiatives qu'elle entreprendra en priorité pour bâtir une organisation en mesure d'atteindre ses buts et de réaliser son potentiel.

La section qui suit renferme plus de détails sur les objectifs de l'AOPPS. Certaines activités sont présentées à titre d'exemples pour illustrer le genre de travail qui sera accompli à l'appui de ces objectifs. Même si chaque objectif peut être principalement relié à un but et, de la même manière, plusieurs activités à des objectifs, en fait, plusieurs objectifs sont liés à plusieurs buts, tout comme plusieurs activités sont liées à plusieurs objectifs. Cela indique la volonté de l'AOPPS de se développer en une organisation intégrée qui n'est ni compartimentée ni cloisonnée.

OBJECTIF N° 1:

FURNIR DES RÉSULTATS ET DES RAPPORTS

Fournir des résultats et des rapports exacts, complets et actualisés

Les laboratoires constituent un service opérationnel important de l'AOPPS. Leur travail est en rapport avec tous ses objectifs et toutes ses activités. Par son objectif opérationnel de renouvellement des laboratoires, l'AOPPS vise à fournir un accès plus rapide à des résultats de tests de laboratoire exacts. Les délais d'exécution seront réduits et le service offert aux clients amélioré pour leur permettre de prendre des décisions et des mesures en temps opportun qu'il s'agisse d'un seul patient ou de la population.

Outre les résultats de tests de laboratoire, l'AOPPS fournira aussi des rapports sur la population en général reliant des données provenant de diverses sources, notamment d'autres dépositaires de données tels que les systèmes ou organismes suivants :

- Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP)
- Système d'archivage des dossiers d'immunisation (SADI)
- Système rapide de surveillance des facteurs de risque
- Services de santé (par ex., congés de l'hôpital, visites chez le médecin)
- Institute for Clinical Evaluative Sciences (ICES)
- Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)
- Statistique Canada

En fournissant des résultats et des rapports exacts, complets et actualisés, l'AOPPS aidera les bureaux de santé publique, le système de soins de santé, les ministères et d'autres partenaires à mieux comprendre les besoins de la population qu'ils servent et les répercussions des décisions et des mesures qu'ils prennent.

L'AOPPS dressera un tableau de sa performance en examinant le volume, la qualité et le caractère opportun des résultats et des rapports. Elle vérifiera l'incidence de ses rapports en montrant comment les résultats ont été utilisés pour appuyer une prise de décisions et une résolution de problèmes, par exemple, des rapports aux conseils de santé, ou des projets de politique soumis au gouvernement en matière de programmes de santé publique.

UN ACCÈS PLUS RAPIDE, FIABLE ET COMPLET À DES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Création d'un ensemble de données normalisées reposant sur un système d'information géographique (SIG)

L'AOPPS propose la création d'un ensemble de données normalisées reposant sur un SIG accessible centralement, disponible par bureau de santé. Cela permettra à l'AOPPS d'offrir un accès commun à des principaux indicateurs de santé publique et à des ensembles de données, à des renseignements sur l'état de santé de la population, à des informations démographiques, socio-économiques et en lien avec des épidémies.

Amélioration des services quotidiens des laboratoires

Le personnel, la direction et le personnel scientifique travaillent au renouvellement des laboratoires de l'AOPPS. Grâce à de nouvelles plateformes de tests et des systèmes d'information perfectionnés, l'AOPPS améliorera la livraison de résultats et de rapports à jour pour mieux appuyer les utilisateurs cliniques et de la santé publique. Il est important de souligner aussi qu'elle donnera une valeur ajoutée à ses résultats et à ses rapports grâce à des analyses et des interprétations d'experts et aux liens avec d'autres séries de données.

OBJECTIF N° 2: AJOUTER DE LA VALEUR PAR LA SURVEILLANCE

Ajouter de la valeur aux données grâce aux activités de surveillance

En plus de produire des résultats et des rapports, conformément au but consistant à soutenir ses partenaires en leur offrant de meilleures informations et des connaissances accrues, l'AOPPS ajoutera de la valeur aux données provenant de sources diverses en faisant des analyses épidémiologiques et en appliquant des méthodes telles que l'analyse géospatiale. Ainsi, elle fournira un contexte et une signification aux données, ce qui permettra de mieux les comprendre et de déterminer des mesures d'amélioration de la santé ou de lutte contre la propagation de maladies. L'AOPPS créera aussi des produits pertinents et facilement applicables sur le terrain.

L'une des mesures d'évaluation de la réussite pour cet objectif sera la production de moyens de surveillance régulière dans tous les domaines relevant du mandat de l'AOPPS permettant de fournir à ses partenaires des informations actualisées et utiles pour prendre des décisions.



CRÉER UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE POUR LE 21^E SIÈCLE

Plusieurs initiatives sont en cours et elles auront pour effet de renforcer le système de surveillance de l'Ontario notamment :

Système rapide de surveillance des facteurs de risque :

La transformation proposée du Système en un système à l'échelle de la province qui sera offert à chaque unité de santé permettra aux ministères, aux bureaux de santé et à d'autres partenaires d'évaluer et de mieux comprendre comment des mesures planifiées ou projetées peuvent être mieux adaptées pour atteindre efficacement le public.

Surveillance à l'aide des laboratoires

Avec l'arrivée récente du système d'information de laboratoire dans les laboratoires de l'AOPPS, celle-ci évalue les possibilités de renforcer la surveillance et la capacité analytique ainsi que les possibilités d'intégration avec le système actuel de relevé des maladies transmissibles, par l'entremise du Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) et le système Panorama proposé.

OBJECTIF N° 3:

RECHERCHE PERTINENTE EN FONCTION DES BESOINS

Collaborer pour entreprendre des recherches pertinentes en fonction des besoins

L'AOPPS doit, dans le cadre de son mandat prescrit par la loi, entreprendre, promouvoir et coordonner des recherches en santé publique avec des partenaires. Ses activités de recherche couvriront un éventail complet, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, partant de la recherche de base jusqu'à la recherche en matière de politique en passant par la recherche clinique et par la recherche en matière de population. Conformément aux valeurs de l'AOPPS, ses activités de recherche seront coopératives, pertinentes et viseront à répondre aux questions de santé publique. Elles feront preuve d'audace et d'innovation. L'AOPPS tirera parti de ses forces tout en s'efforçant de combler un créneau unique en Ontario. Pour veiller à la qualité supérieure et à la crédibilité des recherches, elle s'efforcera d'être concurrentielle à l'échelle internationale.

L'AOPPS évaluera ses programmes de recherche au moyen des paramètres classiques tels que le nombre de citations et les répercussions, le financement évalué par des pairs et le transfert de technologie. Toutefois, elle tentera aussi d'évaluer sa recherche en ce qui a trait à son applicabilité et à sa pertinence pour ses clients et partenaires.

FAIRE PROGRESSER LA CONNAISSANCE, APPLIQUER L'INNOVATION

L'AOPPS élaborera et appliquera de nouvelles connaissances, approches et disciplines pour faire progresser la santé publique en Ontario et, ce faisant, elle soutiendra la science et l'innovation dans la province et y contribuera. Voici quelques exemples d'activités qui commenceront avec les molécules pour se rendre jusqu'à la population :

L'étude sur la santé en Ontario

L'AOPPS participe à l'étude sur la santé en Ontario, une importante étude longitudinale de cohortes, en partenariat avec Action cancer Ontario, l'Institut ontarien de recherche sur le cancer et avec d'autres partenaires. Cette étude portera sur des milliers d'Ontariens et examinera sur plusieurs décennies les effets de la susceptibilité génétique, de l'environnement, des facteurs sociaux et autres sur l'état de santé de la population.

Application de modèles aux priorités en matière de santé publique

En collaborant avec l'actuel consortium qui travaille sur les modèles de la grippe, l'AOPPS cherche à élargir l'application de modèles mathématiques avancés, non seulement dans les domaines des maladies infectieuses, mais aussi dans des domaines tels que l'évaluation des effets de l'environnement et des changements climatiques sur la santé, et l'évaluation des trajectoires

des maladies et la modélisation d'interventions efficaces pour la prévention et le contrôle des maladies chroniques.

Construction d'une plateforme génomique et protéomique des maladies infectieuses

L'AOPPS a l'intention de se servir de l'accès aux microbes infectieux identifiés dans ses laboratoires cliniques avec des outils génomiques et protéomiques afin de découvrir de nouveaux vaccins et médicaments ciblés et des stratégies de diagnostic. Les outils génomiques, comme le séquençage du génome entier, et les outils protéomiques, comme la spectroscopie de masse, ont la capacité de décrypter la structure moléculaire entière de ces agents pathogènes. Ainsi, on pourra mieux comprendre quelles cibles sont disponibles pour les stratégies de diagnostic et de traitement. Un élément clé pour y parvenir sera l'utilisation de la bio-informatique pour mettre en rapport la grande quantité de données créées par la génomique et la protéomique.



OBJECTIF N° 4: FORMATION, OUTILS ET SOUTIEN ÉDUCATIF

Offrir de la formation, des outils et un soutien éducatif pour développer les capacités des partenaires

L'AOPPS offrira de la formation, des outils et un soutien éducatif dans le but de développer les capacités de ses partenaires. Elle a pour vision d'accroître les capacités de ceux qui travaillent à protéger et à promouvoir la santé des Ontariens, ce dont bénéficiera l'ensemble du système. Pour ce faire, l'AOPPS offrira aux intéressés des lignes directrices et des documents sur les pratiques exemplaires, des outils sur lesquels ils pourront appuyer leurs décisions, un portail Web où ils trouveront du soutien et des conseils scientifiques et techniques ainsi que des possibilités de perfectionnement professionnel. En outre, elle surveillera la qualité de ses produits et de ses programmes, évaluera régulièrement la satisfaction à leur égard et tâchera de comprendre quelles sont les répercussions de ce qu'elle offre sur le système dans son ensemble ainsi que d'accroître la portée de ces répercussions.

L'AOPPS évaluera le succès de ses activités en ce sens au moyen des paramètres d'évaluation de programmes habituels (p. ex., nombre de séances de formation, programmes élaborés, aide technique fournie, évaluations de cours et commentaires des participants) et de paramètres d'évaluation à long terme portant notamment sur l'amélioration des compétences individuelles et organisationnelles.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL À L'AIDE D'OUTILS VIRTUELS ET AUTRES

De concert avec des spécialistes de l'Ontario et d'ailleurs, l'AOPPS établira, à compter de 2010, un système structuré de séances régulières de formation et de perfectionnement à l'intention des professionnels du réseau de santé publique et du système de santé global.

Outils virtuels

D'ici 2011, l'AOPPS prévoit offrir un grand nombre de vidéoconférences, d'outils de perfectionnement professionnel sur le Web et sur place ainsi que de séances de formation et de soutien dans tous les secteurs visés par son mandat. Ce faisant, elle travaillera à éliminer les barrières entre les connaissances et la pratique dans le milieu universitaire, le domaine de la recherche et les services de première ligne.

Favoriser la santé par la planification et l'aménagement

Consciente de l'importance de l'environnement physique pour la santé, qu'il s'agisse d'un immeuble donné ou de l'ensemble des infrastructures communautaires, l'AOPPS renforcera et officialisera ses partenariats avec la faculté d'architecture et de planification urbaine de l'Université de Toronto et d'autres intéressés afin d'élaborer des activités éducatives dans les milieux du design, de la planification, de l'architecture et de la santé publique.

OBJECTIF N° 5:

SOUTIEN SUR PLACE

Offrir du soutien sur place dans les domaines de compétence

L'AOPPS créera un système de soutien sur place de sorte que les employés de première ligne, qu'ils travaillent dans un bureau de santé, en milieu hospitalier ou dans un établissement de soins primaires, et le personnel responsable de l'orientation stratégique aient accès, en tout temps, à des spécialistes au moment où ils en ont besoin. Dans les milieux de la santé publique et des soins de santé, la prise de décisions se fait souvent selon un échéancier serré et les praticiens, très occupés, n'ont pas toujours le temps ni les ressources nécessaires pour consulter, évaluer et analyser la littérature et s'en servir afin de déterminer la meilleure mesure à prendre. L'interconnexion des démarches entre les hôpitaux, les bureaux de santé publique et l'AOPPS permettra d'orienter efficacement la recherche, la mise à profit de l'expertise scientifique, la formation et le soutien au sein d'un seul système cohérent. L'AOPPS mettra également en place un système d'accès rapide à des experts techniques fiables ayant été sélectionnés au préalable et provenant de tous ses domaines d'activités. De plus, elle instaurera d'autres mécanismes et programmes permettant la prise de mesures rapides, dont un service exclusif qui fournira un accès rapide à des sommaires de données probantes sur des questions critiques. Enfin, l'AOPPS collaborera étroitement avec les décideurs pour fournir, en temps opportun, un soutien à la prise de décisions liées aux interventions stratégiques. Cette démarche pourrait comprendre la réalisation d'études rapides, l'orientation dans la rédaction d'avis importants sur la santé ainsi que d'autres mécanismes et mesures de soutien.

L'AOPPS évaluera le succès de ses activités en se penchant sur la manière dont ses ressources sont utilisées, le nombre de demandes reçues, la rapidité et le résultat de son intervention ainsi que la satisfaction de ses partenaires de la santé publique quant au soutien fourni sur place.

OPTIMISER LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ET LE SOUTIEN DANS LES SITUATIONS D'ÉCLOSION DE MALADIE

L'AOPPS met tout en œuvre pour établir des liens entre les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les praticiens et les décideurs dans leur travail de promotion de la santé et de prévention des nouveaux risques, et pour régler activement ces difficultés.

Elle continuera à optimiser l'intervention des équipes ressources de lutte contre les infections et d'intervention en cas d'écllosion de maladie. De plus, au cours des trois prochaines années, elle :

- mettra sur de nouvelles approches dans la formation sur la lutte contre les infections
- explorera de nouvelles façons d'améliorer la lutte contre les infections se propageant dans les établissements de santé et en fera la promotion
- développera les capacités des bureaux de santé publique locaux en consacrant des ressources aux enquêtes épidémiologiques et à la gestion des éclosions de maladie

CRÉER UN ROLODEX VIRTUEL

Tous les jours, les partenaires de la santé publique d'un large éventail de disciplines ont besoin d'avoir accès aux connaissances de spécialistes. L'Ontario compte de nombreux spécialistes au sein des bureaux de santé publique, des hôpitaux, du gouvernement, des universités et des instituts de recherche. Toutefois, il est parfois décourageant et difficile de trouver le bon spécialiste au moment opportun.

OBJECTIF N° 6:

SOUTIEN À LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Soutenir le système de santé par une gestion efficace et coordonnée des situations d'urgence liées à la santé publique

L'un des principaux objets établis par la Loi sur l'AOPPS consiste à fournir du soutien dans les situations d'urgence et autres circonstances critiques à la demande du médecin hygiéniste en chef. L'AOPPS sait que, pour assurer l'efficacité des interventions en situation d'urgence touchant la santé publique, elle doit miser sur une préparation optimale à l'interne et favoriser également un état de préparation maximal à l'extérieur de l'organisation. L'AOPPS utilise le Système de gestion des incidents comme cadre organisationnel, lequel est appliqué uniformément à l'interne, et soutient le travail du médecin hygiéniste en chef et de la Direction de la gestion des situations d'urgence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. La collaboration de l'AOPPS avec les autres intéressés dans le cadre du processus de gestion des situations d'urgence du Ministère assurera l'uniformité du cadre de travail et des mesures d'intervention à l'échelle du système de santé publique et de soins de santé de l'Ontario et d'ailleurs.

La qualité d'une intervention en cas d'urgence peut être difficile à évaluer. Alors qu'il est très facile de s'apercevoir de l'inefficacité d'une intervention donnée, p. ex., pendant la crise du SRAS en Ontario, il est moins facile de reconnaître une intervention efficace, car toutes les situations offrent beaucoup à apprendre. L'AOPPS créera des mécanismes d'apprentissage organisationnels, dont des séances d'information régulières et des examens rétrospectifs, ce qui permettra de synthétiser le savoir tacite et les leçons tirées au moyen de la réflexion et de l'évaluation en plus d'enrichir la mémoire institutionnelle au sein de l'AOPPS et chez les intervenants. Ainsi, il sera possible d'améliorer continuellement les interventions menées en Ontario et de renforcer les capacités dans la province.

INTÉGRER AU SEIN DE L'AOPPS UNE CULTURE AXÉE SUR LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Pour établir sa crédibilité et accroître sa valeur, l'AOPPS doit répondre aux besoins des intervenants en santé publique au moment où ceux-ci en ont le plus besoin. Elle pourra développer ses capacités de soutien des clients en :

- établissant ses capacités internes d'intervention et de résilience en cas de situations d'urgence, notamment celle des laboratoires
- offrant aux experts scientifiques au sein de l'organisation et à l'extérieur de celle-ci de la formation sur les systèmes de gestion des incidents

Tirer profit de l'expérience de la gestion des éclosons de grippe A(H1N1) et de listériose

Les éclosons de grippe A(H1N1) et de listériose ont fourni à l'AOPPS les premières occasions de contribuer à l'intervention provinciale, selon la voie hiérarchique établie dans la province. Misant sur cette expérience, l'AOPPS collaborera avec ses collègues du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère du Travail et des autres intéressés pour :

- mettre en place, évaluer et élargir le système de gestion des situations d'urgence
- appuyer une intervention optimale pour gérer les situations d'urgence à l'échelle du système de santé

A close-up photograph of a person's hands holding a white molecular model. The model consists of interconnected spheres and rods, forming a complex, branching structure. The background is a soft, out-of-focus portrait of a person's face, suggesting a focus on human health and science. The overall color palette is warm and golden-yellow.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

La réalisation des objectifs ambitieux de l'AOPPS passe obligatoirement par le renforcement de l'organisation. Toutes puissantes ou influentes qu'elles soient, les organisations ne peuvent atteindre par elles seules de tels objectifs. L'AOPPS doit élargir et entretenir ses partenariats pour assurer le succès de ses activités. Enfin, elle doit travailler de concert avec ses partenaires à renforcer les capacités du système de santé publique de l'Ontario, afin d'en assurer la durabilité. Pour ce faire, les objectifs fondamentaux qui suivent ont été définis.



OBJECTIF N° 7 :

BÂTIR L'ORGANISATION

Pour que l'AOPPS puisse communiquer efficacement de l'information de qualité, transmettre le savoir et soutenir ses partenaires, elle travaillera à devenir une organisation qui reflète les valeurs et la philosophie auxquelles elle a adhéré. Elle deviendra un milieu de travail exemplaire sur les plans de la durabilité de l'environnement et du développement des ressources humaines. Elle accordera une place centrale à l'apprentissage, mettra sur l'innovation et cherchera continuellement à aller au fond des choses et à relever les défis, tout en poursuivant l'équilibre, en stimulant la réflexion et en préservant en tout temps sa crédibilité. L'AOPPS renverra une image exemplaire sur les plans interpersonnels et professionnels et défendra la raison, la modération et l'équilibre au nom de ceux qu'elle sert.

Durabilité et qualité

L'organisation sera axée sur la durabilité et la qualité. Le développement judicieux des ressources humaines et la durabilité de l'environnement feront l'objet d'un plan mettant en valeur les installations qui favorisent la santé et la préservation de l'environnement (p. ex., la marche, les escaliers et le transport public). La technologie sera mise à profit pour restreindre l'exploitation des ressources non renouvelables et la réduction, la réutilisation et le recyclage des matières seront favorisés dans la mesure du possible. Au sein de l'AOPPS, des politiques et des processus seront mis en place pour favoriser la conciliation travail-vie personnelle et le mieux-être en milieu de travail, et les employés seront encouragés à jouer un rôle actif dans leur communauté en faisant du bénévolat.

L'AOPPS verra à la qualité et à l'efficacité des activités internes de nombreuses façons, notamment en appuyant l'amélioration continue de la qualité, individuellement et à l'échelle de l'organisation. Pour ce qui concerne l'organisation dans son ensemble, un système de gestion du rendement sera établi, lequel sera notamment fondé sur des indicateurs et des cibles de rendement, et des méthodes de travail reposant sur l'amélioration continue de la qualité seront appliquées pour amener des améliorations à ce chapitre. De plus, un répertoire des compétences et un système de gestion du rendement seront créés à l'intention du personnel et cadreront avec la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Enfin, l'AOPPS valorisera et favorisera l'apprentissage continu et le perfectionnement professionnel.

Gouvernance, administration et responsabilité

Les Ontariens attendent de l'AOPPS qu'elle les aide à protéger et à promouvoir leur santé. Celle-ci reçoit une partie des ressources qu'ils ont durement gagnées pour réaliser son mandat, c'est pourquoi, dans l'ensemble de ses activités, elle gèrera et répartira consciencieusement ces ressources pour faire en sorte d'atteindre les meilleurs résultats possible.

OBJECTIF N° 8 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

L'AOPPS a été conçue comme une organisation pivot. Elle ne peut, à elle seule, parvenir aux résultats inhérents à ses objectifs. Dans l'exercice de sa mission et, plus particulièrement, des activités décrites précédemment, elle demandera à ses partenaires du gouvernement, des bureaux de santé publique locaux, du système de soins de santé, du secteur des organisations à but non lucratif, de l'industrie et du milieu universitaire de jouer un rôle actif. L'AOPPS reconnaît que le système de santé publique ontarien comporte de nombreux points forts, et ce, à tous les échelons. Plutôt que de chercher à reproduire ou à concurrencer ceux-ci, elle privilégiera l'établissement de partenariats là où elle partage les mêmes objectifs, conformément à la valeur

OBJECTIF N° 9 : RENFORCER LES CAPACITÉS DU SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

L'Opération Protection de la santé a permis de relever de nombreux secteurs de la santé publique de l'Ontario devant être renforcés. La création de l'AOPPS s'inscrit donc dans le cadre d'un plan complexe et de grande envergure. Au fur et à mesure de sa croissance, l'AOPPS jouera un rôle de plus en plus important en soutenant le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans la poursuite de son objectif de renouvellement du système de santé publique. Elle verra notamment à ce que ses buts, ses objectifs et ses activités cadrent avec les autres buts et objectifs d'amélioration du système de santé publique relevés dans un grand nombre d'études et de documents stratégiques. L'AOPPS travaillera à développer ses capacités et celles des autres, afin

axée sur la collaboration qu'elle prône. Comme il a été indiqué auparavant, ces différents types d'affiliations et de collaborations permettront à l'AOPPS de mener à bien son mandat en appui au renouvellement du système de santé publique en Ontario.

Au cours des trois prochaines années, un aspect non négligeable de la stratégie de partenariat s'articulera autour de l'harmonisation du système par rapport aux réseaux de santé publique existants, tels que les réseaux régionaux de lutte contre les infections, le Comité consultatif provincial des maladies infectieuses, le Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique et le Réseau des centres ontariens de ressources en promotion de la santé. Ces réseaux existants, tout comme le réseau de laboratoires régionaux de l'AOPPS, permettent de tirer parti d'un modèle de réseau en étoile à l'échelle provinciale afin de collaborer avec les partenaires en santé publique et de les soutenir.

d'améliorer la coordination et la synergie dans l'ensemble du système et d'assurer la poursuite d'un objectif commun, soit la protection et la promotion de la santé des Ontariens.

Dans le but de soutenir le renouvellement de la santé publique, l'AOPPS élaborera, avec ses partenaires, un programme de recherche sur les services de santé publique, lequel portera sur les pratiques de santé publique, l'éthique, la loi, les politiques, l'aménagement organisationnel, la responsabilité et la mesure du rendement.

L'AOPPS collaborera avec les écoles, les collèges et les universités afin de créer des possibilités de recrutement d'éventuels étudiants en santé publique et de faire en sorte que les étudiants du domaine de la santé comprennent mieux ce qu'est la santé publique. Elle orientera également ses activités vers la formation professionnelle et l'éducation supérieure en contribuant à l'enseignement, à la supervision et aux stages des étudiants.

Grâce à sa collaboration avec le Centre Sheela Basur, l'AOPPS travaillera à améliorer l'image de la santé publique auprès de la population.



ÉTABLIR LES PRIORITÉS

Dans la poursuite de ses buts et objectifs, l'AOPPS mettra en place une série d'activités répondant aux besoins exprimés par ses partenaires. Comme les besoins relevés dépassent la capacité de l'AOPPS, celle-ci a mis au point un cadre d'établissement des priorités.

À l'instar de toute organisation du domaine de la santé, l'AOPPS fondera principalement ses priorités sur la réduction du fardeau des maladies, en plus d'autres critères. Compte tenu du rôle actif qu'elle entend jouer, l'AOPPS cherchera à réaliser des activités qui soutiennent les politiques et les pratiques novatrices reposant sur des données probantes. Elle collaborera avec ses partenaires dans la mesure du possible et s'efforcera d'éviter le chevauchement des tâches. Elle visera en tout temps la création de valeur ajoutée. En outre, elle mènera ses activités en temps utile; même si sa mission prévoit la réalisation de nouvelles recherches, l'AOPPS reconnaît que l'échéancier des programmes de recherche est souvent trop long pour répondre aux besoins de ses partenaires décideurs. Lorsqu'il sera nécessaire de la faire, l'AOPPS effectuera la synthèse de la littérature existante afin de satisfaire les besoins des décideurs. Elle entreprendra des activités pertinentes, réalisables et nécessaires, sans pour autant se soustraire au travail important parce qu'il est complexe. Dans le cadre de son mandat global de protection et de promotion de la santé, l'AOPPS repérera et surmontera les obstacles aux activités qui doivent être accomplies afin d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités.

Travailler dans une optique d'égalité en matière de santé dans la population

La Loi sur l'AOPPS (objets de l'AOPPS) indique que cette organisation a pour rôle de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques au système de soins de santé et au gouvernement de l'Ontario de façon à protéger et à promouvoir la santé de la population ontarienne ainsi qu'à réduire les injustices en matière de santé. « Les inégalités sur le plan de la santé renvoient aux écarts dans l'état de santé qui non seulement sont injustifiés et peuvent être évités, mais qui sont aussi attribuables à des facteurs considérés inéquitables et injustes » (Whitehead 1992). L'AOPPS reconnaît qu'en Ontario, les personnes à faible revenu et les Autochtones sont beaucoup plus nombreux que les autres à avoir un mauvais état de santé. Elle est également d'avis qu'un grand nombre des mécanismes causaux de la mauvaise santé des membres de ces groupes sont liés à des déterminants sociaux et environnementaux, dont le revenu et le statut social, le sexe, la scolarité et l'état de l'environnement physique dans lequel vivent ces personnes, le logement, par exemple.

À l'échelle mondiale et au Canada, des rapports d'importance entraînent un renforcement des mesures prises pour atteindre l'objectif de réduction des inégalités en matière de santé. Dans la province, les Normes de santé publique de l'Ontario traitent de l'obligation pour les conseils de santé de fournir au public, aux partenaires communautaires et aux fournisseurs de soins de santé de l'information sur la santé de la population, portant notamment sur les déterminants de la santé et les inégalités en matière de santé. Par ailleurs, le préambule du Protocole d'évaluation et de surveillance de la santé de la

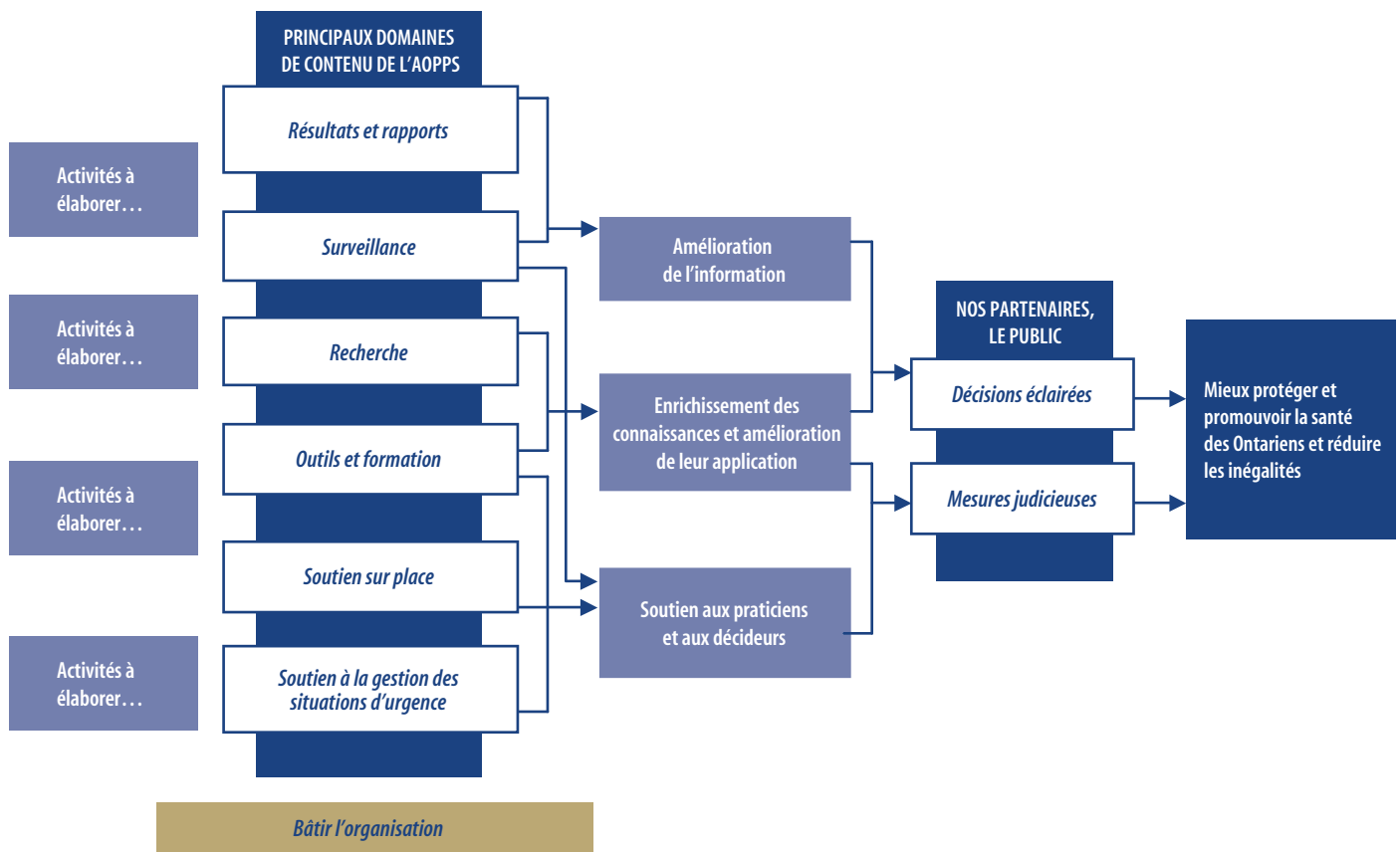
population indique que ce document a pour but d'appuyer et d'améliorer la santé et le bien-être de la population, y compris réduire les inégalités au plan de la santé. Le protocole exige que les conseils de santé étudient les déterminants de la santé lorsqu'ils décident quelles sont les populations prioritaires et utilisent les données et l'information sur la santé de la population pour cibler les interventions en santé publique.

L'AOPPS a choisi de remplir son rôle dans la réduction des inégalités en travaillant dans une optique d'égalité en matière de santé dans la population. Cela signifie concrètement que, pour évaluer ses activités et établir les priorités, elle se penchera spécifiquement sur les groupes à risques élevés ou les groupes au sein desquels existe un fardeau anormalement élevé de maladies ou de facteurs de risque. De concert avec ses partenaires, l'AOPPS veillera à ce que ses activités englobent des travaux prioritaires qui répondent aux besoins de ces divers groupes en matière de protection et de promotion de la santé. En outre, l'AOPPS travaillera également dans une optique d'égalité en matière de santé dans la population lorsqu'elle fournit des conseils axés sur la pratique et l'orientation stratégique concernant les interventions en santé publique qui sont fondées sur des données probantes, afin d'aider ses partenaires à prendre des décisions éclairées et des mesures judicieuses. Ainsi, elle verra à ce que soit évaluée la nécessité d'élaborer des programmes ciblant certains groupes de la population, en combinaison avec les programmes profitant à tous les Ontariens.

Mesurer le succès

Les Ontariens ont investi considérablement dans la création de l'AOPPS et ont des attentes très élevées à son endroit. En élaborant ses critères de mesure du rendement, l'AOPPS est consciente du fait que l'atteinte des résultats finaux de son travail – l'amélioration de la santé de la population et la réduction des inégalités – reposera principalement sur le travail de ses partenaires. L'évaluation du succès de l'AOPPS s'appuiera sur la mesure dans laquelle elle a atteint ses objectifs consistant à fournir de l'information de qualité, à transmettre le savoir et à soutenir ceux qui travaillent à protéger et à promouvoir la santé des Ontariens.

Se fondant sur un modèle logique, l'AOPPS établira une série de critères de mesure qualitatifs et quantitatifs afin d'évaluer le progrès en fonction de chacun des buts et objectifs. Elle assumera la responsabilité des mesures qu'elle prend pour concrétiser son mandat. Ainsi, elle mènera des sondages auprès des clients et des partenaires. De plus, ses activités seront évaluées régulièrement au moyen d'une combinaison d'indicateurs du déroulement des activités et des résultats. Ceux-ci seront communiqués chaque année au gouvernement dans le Plan axé sur les résultats de l'AOPPS.



À titre d'exemple, dans le cadre du renouvellement des laboratoires de l'AOPPS, des indicateurs seront adoptés, par exemple le délai d'exécution, et des cibles appropriées seront fixées, ce qui permettra de répondre plus efficacement aux besoins des partenaires et des clients. Par ailleurs, l'AOPPS établira des paramètres liés aux activités de surveillance des laboratoires, lesquels engloberont la présentation en temps opportun, l'exhaustivité, l'utilité et l'application des rapports de surveillance des laboratoires. Elle évaluera la contribution de ses laboratoires à l'innovation en Ontario, au pays et à l'échelle mondiale et harmonisera les paramètres de rendement de son personnel scientifique à ceux des universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Au moyen des sondages et des autres outils servant à évaluer le changement au chapitre de la sensibilisation, de l'attitude des intéressés, de leurs connaissances et de leurs comportements, l'AOPPS s'assurera de la pertinence de ses moyens d'échange des connaissances. Elle évaluera la rapidité de réaction et l'utilité de ses équipes ressources de lutte contre les infections et d'intervention en cas d'éclosion de maladie et sollicitera les commentaires des bureaux de santé publique et du médecin hygiéniste en chef au sujet du soutien qu'elle offre pendant les situations d'urgence touchant la santé publique.

De plus, l'AOPPS mettra en place un processus d'évaluation par les pairs indépendant, lequel sera exécuté au moins tous les cinq ans.

Grâce à ces mécanismes, l'AOPPS s'efforcera de devenir un modèle de responsabilité envers le public et s'attachera à améliorer continuellement son rendement en fonction des buts établis.

Références

Ackoff R.L., *From data to wisdom*, allocution du président devant la Société internationale d'études pour les systèmes généraux de juin 1988, *Journal of Applied Systems Analysis*, vol. 16, 1989, p. 3-9.

Canada. Comité consultatif national sur le SRAS et la Santé publique, Naylor, D. *Leçons de la crise du SRAS : Renouveau de la santé publique au Canada*, rapport du Comité consultatif national sur le SRAS et la Santé publique (en ligne), Ottawa, Santé Canada, 2003 (consulté le 4 janvier 2006). Sur Internet : <<http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/sars-sras/pdf/sras-f.pdf>>.

Ontario. Comité d'experts sur l'écllosion de la maladie des légionnaires dans la ville de Toronto, Walker, D., B. Henry et J. Young. *Report card: Progress in protecting the public's health*, rapport du Comité d'experts sur l'écllosion de la maladie des légionnaires dans la ville de Toronto (en ligne), Toronto, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, septembre-octobre 2005 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <http://www.health.gov.on.ca/english/public/pub/ministry_reports/walker_legion/rep_final_120505.pdf>.

Ontario. Comité d'experts sur le SRAS et la lutte contre les maladies infectieuses (Ont.), Walker, D. *Pour le bien de la santé publique : Un plan d'action*, rapport final du Comité d'experts sur le SRAS et la lutte contre les maladies infectieuses (en ligne), Toronto, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 2004 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <http://www.health.gov.on.ca/french/public/pubf/ministry_reportsf/walker04f/walker04_mnf.html>.

Ontario. Haines, R.J.. *Ferme à la fourchette : une stratégie intégrale pour la salubrité des viandes en Ontario*, rapport d'examen de la réglementation et de l'inspection des viandes (en ligne), Toronto, ministère du Procureur général, 2004 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <<http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/meatinspectionreport/Default.asp>>.

Ontario. *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. 1990, chap. H.7. (en ligne) (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90h07_f.htm>.

Ontario. *Normes de santé publique de l'Ontario* (en ligne), ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 2008 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <http://www.health.gov.on.ca/french/providersf/programf/pubhealthf/oph_standardsf/ophsf/progstdsf/pdfs/ophs_2008f.pdf>.

Ontario. Commission sur le SRAS, Campbell, A., *Rapport provisoire : Le SRAS et la santé publique en Ontario* (en ligne), Toronto, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 2004 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <http://health.gov.on.ca/french/public/pubf/ministry_reportsf/campbell04f/campbell04_4f.pdf>.

Ontario. Commission sur le SRAS, Campbell, A., *The SARS Commission Second Interim Report: SARS and Public Health Legislation* (en ligne), Toronto, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 2005 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <http://www.health.gov.on.ca/english/public/pub/ministry_reports/campbell05/campbell05.pdf>.

Whitehead, M. *The concepts and principles of equity and health*, *International Journal of Health Services: planning, administration, evaluation* (en ligne), 1^{er} janvier 1992, 22(3), 429-445 (consulté le 15 juin 2009). Sur Internet : <<http://www.euro.who.int/Document/PAE/conceptsrpd414.pdf>>.

RENSEIGNEMENTS :

Helen Simeon, directrice des communications

480, avenue University, 3^e étage

Toronto (Ontario) M5G 1V2

Tél. : 647-260-7100

Télééc. : 647-260-7600

stratplan@oahpp.ca

www.oahpp.ca



Ontario

**Agency for Health
Protection and Promotion**

**Agence de protection et
de promotion de la santé**